

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril 2025 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 03/04/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : CARNEIRO Jean-Marc à MILHORAT Claude, CHEMIN Marie-Ange à FEZZANI Soufia, ASTEGNO Victoria à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-36 – RÉVISION DES TARIFS DU MARCHÉ DE PLEIN VENT

Mme DE CARVALHO, rapporteure, rappelle que lors de sa séance du 25 juin 2024, le Conseil Municipal a validé la réactualisation des tarifs municipaux. Suite à la dernière réunion de la Commission Extramunicipale du Marché, il a été proposé de modifier les tarifs du Marché de Plein Vent de la façon suivante :

Marché de plein vent	Ancien tarif	Nouveau tarif
Commerçants permanents / ml	0.60 €	0.70 €
Commerçants occasionnels / ml	0.90 €	1 €
Camion	38 €	40 €
Bcht électrique permanent par	9.15 €	10 €
Bcht électrique occasionnel	2 €	2€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VALIDE la modification des tarifs du marché de plein vent telle que présentée.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 17 AVR. 2025


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS